POP

Procédure: Accueil

Tâches à effectuer à la prise de service

- A l'ouverture du magasin, Allumer le PC de l'accueil et démarrer l'application POP
 Services (Voir la procédure Badges Procédure de scan des badges)
- Il est recommandé de **désinfecter** les poignées des portes d'entrée et de sortie (intérieur, extérieur), des caddies et des paniers.

Tâches à effectuer pendant le service

Accueil des Coopérateurs

- Proposer au coopérateur de se désinfecter les mains
- **Scanner le badge du coopérateur** pour afficher son statut. Les personnes d'un même foyer peuvent venir faire leurs courses.
 - Si le compteur temps est positif, nul ou égal à -3h ou -6h, le coopérateur peut faire ses courses.
 - Si le compteur temps est négatif supérieur à -6h, la règle est qu'il ne peut plus faire ses courses. Il est important de noter son nom dans le cahier de communication et de lui recommander de contacter le groupe Support (<u>support@poplacoop.fr</u>) pour trouver des solutions pour régulariser la situation.
- Informer éventuellement le coopérateur que 1) les précommandes sont dans le frigo vers la caisse, 2) il y a certains produits consignés et 3) il existe une liste des produits avec leur provenance à l'accueil en cas de question

Accueil des Visiteurs

Le référent veille à ce que des personnes qui entrent dans le magasin soient renseignées et informées (QR code, flyer offre d'essai, livret de présentation et grands sourires!)

- Si la personne n'est pas encore coopératrice, la renseigner (voir le document Comment faire connaître POP la Coop ? pour toute information), lui proposer de participer à une réunion d'information ou la diriger vers le référent.
- Si la personne veut participer à notre aventure, le référent utilise le <u>formulaire de pré-inscription</u> disponible sur la page Formulaires de POP Service. Il réceptionne le montant de l'adhésion à POP l'Association et de la cotisation à POP la Coop et remet un badge disponible dans le meuble de l'accueil au nouveau POPer. Les paiements sont à réunir dans une enveloppe, marquée *Nouvelle inscription*, et à mettre dans la boite aux lettres de caisse.
- La personne peut faire ses courses au magasin si l'une de ces conditions est remplie
 - Elle dispose d'un coupon Offre d'Essai (dans ce cas vérifier qu'il est correctement rempli)
 - Elle a un Bon d'Achat (dans ce cas, vérifier qu'il est conforme, tamponné et numéroté et noter son nom dans le cahier d'accueil),
 - o Elle est accompagnée d'un coopérateur pour lui faire découvrir POP la Coop.

Tâches à effectuer à la fin du service

- Nettoyer la table de l'accueil et la ranger
- A la fermeture du magasin, arrêter le PC de l'accueil.
 - Cliquez sur le symbole Windows
 ⁸ (en bas à gauche de l'écran)
 - 2. Cliquez sur Marche/Arrêt
 - 3. Cliquez sur Arrêter.





Procédure : Accueil